



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Vendredi 14 Juin 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du restaurant du Palais des Congrès de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 2.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Dominique SCHAUSS

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, Y. DELARUE, A. POULIN, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, M. DONEY, F. PRESSE, M. LOYAT

Délibération n°2019/004755

Rapport n°1.1.3 - Groupement de commandes pour l'achat de carburants et d'utilisation de la station carburant de la Ville de Besançon entre la CAGB, la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon, le Département du Doubs, le SDIS 25 et le SYBERT - Autorisation de signature de la convention et autorisation de signature de l'accord-cadre

**Groupement de commandes pour l'achat de carburants et d'utilisation de la station carburant de la Ville de Besançon entre la CAGB, la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon, le Département du Doubs, le SDIS 25 et le SYBERT -
Autorisation de signature de la convention et
autorisation de signature de l'accord-cadre**

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

La présente délibération vise la constitution d'un nouveau groupement de commandes pour l'achat de carburants et d'utilisation de la station carburant de la Ville de Besançon entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (coordonnateur), la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, le Département du Doubs, le SDIS du Doubs et le SYBERT.

I. Contexte / Historique

En 2015, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, le CCAS de Besançon, le Département du Doubs et le SYBERT avaient renouvelé une convention régissant la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de carburants et les modalités d'utilisation de la station de stockage et de distribution de carburants du Centre Technique Municipal par les membres du groupement.

Il est à présent proposé une nouvelle convention intégrant un nouveau coordonnateur du groupement de commandes, qui sera le Grand Besançon, et intégrant le SDIS du Doubs, en tant que nouveau membre.

II. Présentation du groupement de commandes

Le groupement de commandes sera constitué pour une durée illimitée.

Chaque membre du groupement sera responsable du financement des achats réalisés pour son compte. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon prendra à sa charge le lancement des consultations (marchés subséquents) et chaque membre procédera à l'exécution de ses marchés, à l'exception du SDIS qui lancera lui-même et exécutera ses propres marchés subséquents.

Le coût d'utilisation de la station sera facturé annuellement, sur les valeurs de N-1 des frais de fonctionnement listés dans la convention de groupement jointe. Ce coût sera facturé à chaque utilisateur de la station au prorata du nombre de prises et du volume de carburant distribué selon la formule figurant dans la convention.

La nouvelle convention entrera en vigueur à la date d'acquisition du caractère exécutoire de celle-ci.

III. Fourniture de carburants

Dans le cadre d'une réflexion globale portant sur une mutualisation des moyens, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, le Département du Doubs, le SDIS du Doubs et le SYBERT souhaitent se regrouper pour passer leurs marchés relatifs à l'achat de carburants. Ainsi, la Direction Parc Auto et Logistique (coordonnatrice du groupement de commandes) lancera un marché public sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents. La durée sera de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2020, reconductible 3 fois. Il sera divisé en 4 lots.

- Un accord-cadre multi attributaires pour la fourniture de gazole non routier (GNR) lot n°1, de gazole lot n°2, et de super sans plomb 95 (SSP95) lot n°3.
- Un accord-cadre mono attributaire pour la fourniture de GPLc (gaz de pétrole liquéfié) lot n°4.

Il est proposé de ne pas fixer de montants maximum sur chacun des 4 lots permettant ainsi une souplesse d'utilisation.

L'estimation annuelle est de 40 000€ HT pour le lot n°1, 600 000€ HT pour le lot n°2, 240 000€ HT pour le lot n°3 et 15 000€ HT pour le lot n° 4.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes,**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à :**
 - o **signer la convention de groupement de commandes annexée au rapport,**
 - o **engager en qualité de représentant du coordonnateur du groupement, la procédure de consultation nécessaire à la passation des marchés susvisés,**
 - o **signer l'accord-cadre,**
 - o **procéder au règlement des coûts incombant à la CAGB,**
 - o **encaisser les titres correspondants émis à l'encontre des membres du groupement.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0